

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rés
à
Mon
be



18169269

MONITEUR BELGE

Déposé au greffe du Tribunal de
l'entreprise de Liège, division Dinant le

19 -11- 2018

BELGISCH STAATSBLAD

13 NOV. 2018

Greffé
Le greffier

N° d'entreprise : **0414 117 249**

Dénomination

(en entier) : **Ets PIERARD FRERES**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Privée à Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **18, rue du Parc Industriel à 5590 Achêne**

Objet de l'acte : Transfert des parts sociales

L'an 2018, le 01 octobre,

Les associés des Ets PIERARD FRERES SPRL se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société

Monsieur Edouard PIERARD
Madame Marie-Rose PETIT
Madame Jeanine MOLITOR
Madame Véronique PIERARD
Monsieur Benoît PIERARD
Monsieur Franck PIERARD

Madame Véronique PIERARD préside l'assemblée.

Le Président rappelle que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée avec l'ordre du jour suivant :

1. Transfert des parts sociales ;

Après l'échange de diverses observations, le Président met successivement au vote les résolutions suivantes :

Première résolution :

L'assemblée générale extraordinaire accepte le transfert des parts sociales à la date du 01 octobre 2018 comme suit :

- 1) Mr Edouard Pierard cède 151 parts à Mr Benoît Pierard et 151 parts à Mme Véronique Pierard.
- 2) Mme Marie-Rose Petit cède 14 parts à Mr Benoît Pierard et 14 parts à Mme Véronique Pierard.
- 3) Mme Jeanine Molitor cède 550 parts en usufruit et 28 parts en pleine propriété à Mr Franck Pierard.

Suite à ces transferts, le tableau des parts évolue comme suit :

PP-Usu-NP	Avant	Après	
Mr Edouard Pierard	PP	303	1
Mme M-Rose Petit	PP	29	1
Mme Jeanine Molitor	Usufruit	550	0
Mme Jeanine Molitor	PP	29	1
Mme Véronique Pierard	PP	247	412
Mr Benoît Pierard	PP	247	412
Mr Franck Pierard	PP	247	825
Mr Franck Pierard	NP	550	0
TOTAL	PP	1652	1652

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

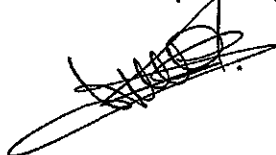
Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/11/2018 - Annexes du Moniteur belge

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les actionnaires présents et les mandataires, après lecture.

Le président,



Les actionnaires,

